Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1984)

Rubrik: Asie et Pacifique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ASIE ET PACIFIQUE

En 1984, les graves conséquences humanitaires résultant des conflits de l'Afghanistan et du Kampuchéa sont demeurées le sujet de préoccupation principal du CICR dans cette région du globe.

Tout en développant ses activités médicales en faveur des blessés de guerre afghans ayant réussi à atteindre le Pakistan, le CICR a poursuivi ses démarches auprès des parties au conflit aux fins d'être autorisé à accomplir ses activités de protection et d'assistance en faveur de toutes les victimes du conflit afghan. Compte tenu de l'importance et de l'intensité des combats, le CICR constate en effet qu'il est intolérable que son action humanitaire soit rendue impossible.

Plus que jamais en 1984, le sort des 230.000 civils khmers bloqués à la frontière khméro-thaïlandaise a été précaire, du fait de la violence et de la proximité des combats. Par l'intermédiaire de sa délégation en Thaïlande, le CICR a poursuivi son assistance médicale à leur intention et a tenté de développer ses activités de protection, non seulement en faveur de ces populations civiles, mais aussi des personnes détenues. A Phnom Penh également, le CICR n'a pas ménagé ses efforts pour tenter d'étendre son rayon d'action, notamment dans les domaines de la protection et de l'assistance aux victimes, plus particulièrement dans les zones affectées par le conflit.

Le CICR a aussi continué de se préoccuper du sort des réfugiés vietnamiens, qu'il s'agisse de ceux bloqués sur la frontière khméro-thaïlandaise ou des «boat people», toujours victimes de nombreux actes de piraterie. C'est ainsi que le CICR a poursuivi son rôle de coordinateur des activités de recherches, en collaboration avec le réseau des «Services de recherches et du courrier» actifs au sein de cinq Sociétés nationales du Sud-Est asiatique (voir le chapitre «Réfugiés en Asie du Sud-Est»).

A Timor-Est, le CICR a repris ses visites aux personnes détenues en raison des événements dans un certain nombre de lieux de détention. Par ailleurs, de concert avec la Croix-Rouge indonésienne, il a continué son action d'assistance en faveur de la population déplacée sur l'île d'Atauro. En revanche, il n'a pu reprendre son programme d'assistance sur l'île principale.

Aux Philippines, les activités de protection et d'assistance ont connu une sensible augmentation: d'une part, une tournée de tous les lieux de détention du pays a commencé en juillet et, d'autre part, l'action d'assistance alimentaire, menée en collaboration avec la Société nationale en faveur des personnes déplacées en raison des troubles, principalement dans les îles de Mindanao et de Samar, a été réorientée, en vue de son développement.

Les opérations énoncées ci-dessus ont fait l'objet d'appels de fonds spéciaux, tandis que les activités à caractère régional des délégations basées à New Delhi, Djakarta, Hanoï et Manille ont été financées par le budget ordinaire.

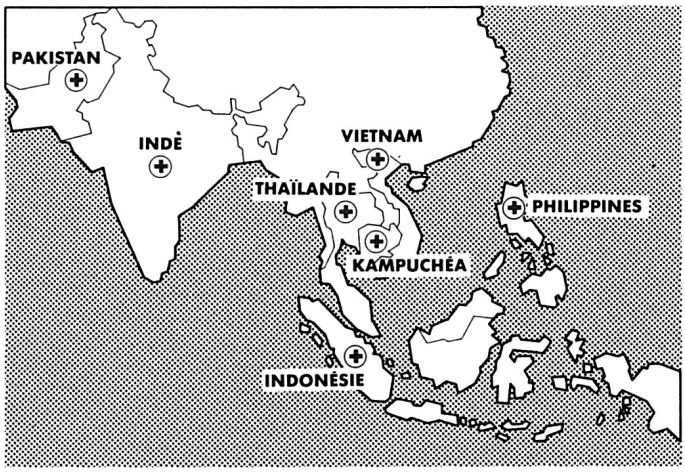

Le nombre de délégués (y compris le personnel médical et administratif) travaillant en Asie en 1984 a légèrement augmenté, passant de 100 au début de l'année à 120 en décembre.

Conflit de l'Afghanistan

Comme les années précédentes, le CICR a poursuivi en 1984 ses démarches auprès des différentes parties au conflit afin d'obtenir la possibilité d'accomplir ses activités de protection et d'assistance en faveur de toutes les victimes, civiles et militaires, de ce conflit, conformément au mandat qui lui est confié par les Conventions de Genève et par les Statuts de la Croix-Rouge internationale.

Le CICR demande notamment de pouvoir accomplir ses activités de protection en faveur de toutes les personnes capturées au cours des combats ou arrêtées en raison de la situation conflictuelle, que ce soient les prisonniers détenus par les autorités afghanes ou ceux qui ont été pris par les mouvements d'opposition. Compte tenu de l'absence de tout progrès concret, le CICR a choisi de faire part publiquement de sa préoccupation à la communauté internationale: c'est ainsi que le 20 mai 1984, le CICR a rappelé dans un communiqué de presse qu'en dépit d'offres de services répétées au gouvernement afghan et de démarches entreprises auprès du gouvernement de l'URSS, il n'a été autorisé à agir à l'intérieur du pays que lors de deux brèves missions (en 1980 et

1982). Après l'énoncé de ses activités au Pakistan, ainsi qu'en faveur des soldats soviétiques capturés par les mouvements d'opposition et internés en pays neutre, — en Suisse en l'occurrence, — le CICR a mis l'accent sur les restrictions intolérables qui sont imposées à son action humanitaire, alors que ce conflit dure depuis plus de quatre ans; il a signifié une nouvelle fois à toutes les parties au conflit qu'il attendait d'elles qu'elles lui donnent toutes possibilités de protéger et d'assister, en tous lieux, la totalité des victimes, dans le plein respect des principes et du droit international humanitaire. A la fin de l'année, le CICR n'avait toujours pas reçu l'autorisation d'agir en République démocratique d'Afghanistan.

Au Pakistan, la délégation de Peshawar et la sous-délégation de Quetta, dans la province du Baloutchistan, ont continué leurs actions axées essentiellement sur l'assistance chirurgicale en faveur des Afghans victimes des affrontements à l'intérieur de leur pays.

Afin d'être en mesure de mener à bien toutes ses activités pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 1984, le CICR a lancé un appel de fonds en début d'année, portant sur un montant de 14.188.000 francs suisses. Le budget préparé se montait en réalité à 15.089.197 francs, mais un solde créditeur de 901.255 francs a permis de réduire l'appel.

Internement de soldats soviétiques en Suisse

Depuis 1982, des accords passés avec les parties concernées ont permis de faire interner dans un pays neutre, la Suisse, sous la responsabilité des autorités de ce pays, des prisonniers soviétiques capturés par des mouvements afghans. Aux neuf ressortissants soviétiques transférés en Suisse en 1982 et 1983, se sont ajoutés deux autres en 1984, arrivés en Suisse en février et en avril respectivement. Comme la durée de l'internement avait été fixée à deux ans, d'entente avec les parties intéressées, sept des militaires soviétiques internés sont arrivés au terme de cette période en 1984. Cinq d'entre eux ont maintenu leur volonté d'être rapatriés dans leur pays d'origine et sont donc rentrés en URSS, successivement le 20 mai, le 8 août et le 23 novembre. Les deux autres ont exprimé le voeu de demeurer en Suisse. Il restait trois soldats soviétiques internés en Suisse à la fin de l'année, l'un des internés s'étant évadé et rendu le 8 juillet 1983 en République fédérale d'Allemagne où il a demandé l'asile politique (voir Rapport d'activité 1983, p.41).

Les conditions d'internement en Suisse ont fait l'objet d'un contrôle régulier de la part du CICR, à raison d'une visite toutes les six semaines environ (9 visites en 1984), menées par les délégués selon les modalités habituelles du CICR.

Activités au Pakistan

La délégation du CICR à Peshawar et la sous-délégation basée à Quetta (Baloutchistan) ont poursuivi et développé en 1984 leur action d'assistance, essentiellement d'ordre médical, en faveur des victimes du conflit afghan; elles ont également maintenu leurs contacts avec divers mouvements d'opposition afghans à propos des personnes qu'ils détiennent.

Le délégué général du CICR pour l'Asie et le Pacifique s'est rendu à deux reprises au Pakistan, en février et en décembre, afin de s'entretenir avec les autorités pakistanaises et avec des représentants des mouvements afghans d'opposition des divers aspects des activités du CICR, notamment des questions relatives à la détention de prisonniers par ces mouvements; cette mission avait aussi pour but de définir avec les responsables de la délégation et de la sous-délégation les objectifs et programmes d'action du CICR.

Le dispositif a augmenté au cours de l'année, parallèlement à l'accroissement des activités dans le domaine médical: fortes de 439 personnes (404 employés locaux) au début de l'année, la délégation et la sous-délégation comptaient 569 personnes, dont 531 employés recrutés localement, à la fin de 1984.

Assistance médicale

Les activités médicales ont été très importantes au Pakistan en 1984, les secours médicaux fournis par le CICR ayant représenté à eux seuls une valeur de 1.669.324 francs suisses. Pour mener à bien toutes les activités décrites ci-après, le personnel médical et paramédical recruté directement par le CICR a été soutenu dans son effort par 44 personnes (médecins, infirmières, etc.) mises à disposition par les Sociétés nationales des Croix-Rouges australienne, danoise, finlandaise, allemande (RFA), italienne, néo-zélandaise, norvégienne et suédoise.

Pour assurer le suivi de l'action, la Division médicale du CICR a effectué deux missions: l'une, au début de mai, avait pour but de réévaluer la situation et la capacité des hôpitaux du CICR à Peshawar et Quetta, ainsi que l'action des équipes ambulancières basées à la frontière afghane; l'autre, menée par le spécialiste des questions orthopédiques, à la fin du mois de mars, comportait une étude complète des différentes activités liées au programme de réhabilitation (centre pour paraplégiques, atelier orthopédique et centre de rééducation pour amputés).

L'action médicale du CICR au Pakistan a été multiple:

HÔPITAL CHIRURGICAL D'URGENCE A PESHAWAR.— L'hôpital du CICR a fonctionné sans interruption depuis son ouverture, en juin 1981. Comme l'année précédente, deux équipes chirurgicales, l'une du CICR et l'autre fournie par une Société nationale, composées chacune d'un chirurgien, d'un anesthésiste et d'une infirmière, ont assuré les soins aux blessés en collaboration avec une infirmière-chef du CICR et son assistante, toutes deux responsables de la bonne marche de l'hôpital. Equipé de deux salles d'opération, d'une unité de radiologie, d'un laboratoire et d'une polyclinique, cet hôpital, d'une capacité de 110 lits (qui peut être étendue à 150 lits en cas de nécessité) a eu, au cours de 1984, un taux d'occupation moyen de 90% avec des

pointes en mars (111 patients) et en septembre (108 patients). En 1984, 1.746 patients, tous blessés de guerre, y ont été admis et 2.730 opérations y ont été pratiquées. L'hôpital du CICR disposait également d'un département de soins ambulatoires qui, cette année, a donné 10.147 consultations. Par ailleurs, l'effort de formation du personnel local a été poursuivi.

HÔPITAL CHIRURGICAL D'URGENCE A QUETTA.— Ouvert en juillet 1983 afin de soigner les blessés de guerre en provenance du sud-est de l'Afghanistan, cet hôpital chirurgical du CICR a connu un taux d'occupation maximum tout au long de 1984. Par conséquent, sa capacité a dû être augmentée, dès le début de l'année, de 40 à 60 lits et l'équipe chirurgicale fournie par la Croix-Rouge italienne, composée tout d'abord, comme à Peshawar, d'un chirurgien, d'un anesthésiste et d'une infirmière, a été renforcée par un deuxième chirurgien à partir du mois de mai. Au total, 766 patients y ont été admis pendant l'année et 1.619 opérations y ont été pratiquées. En outre, 3.370 consultations ont été données à des patients ambulatoires. Comme à Peshawar, l'effort de formation du personnel local a été poursuivi: un physiothérapeute du CICR a formé une équipe de trois collaborateurs ; de plus, les services de radiologie et d'analyses de laboratoire ont été gérés par du personnel local.

CENTRE DE TRANSFUSION SANGUINE.— Depuis 1982, la Croix-Rouge de la RFA délivrait des unités de sang deux fois par mois à Peshawar. Afin de rendre l'hôpital chirurgical d'urgence de Peshawar autonome, un centre de collecte de sang et de transfusion y a été établi en collaboration avec la Croix-Rouge norvégienne. Ce centre a commencé à fonctionner en mai 1984 et, grâce à une campagne de sensibilisation en faveur du don du sang auprès des familles des patients de l'hôpital et auprès des étudiants participant aux cours de premiers secours essentiellement, il est devenu autonome dès le mois de novembre et ne dépend donc plus d'un apport extérieur depuis fin 1984.

ASSISTANCE EN FAVEUR DES PARAPLEGIQUES.— Un centre pour paraplégiques avait été mis sur pied dès décembre 1981. A la suite de consultations avec les autorités pakistanaises, le CICR a décidé de créer à Peshawar un centre spécialisé où seraient accueillis des paraplégiques tant afghans que pakistanais (étant entendu que les Afghans avaient droit à 50% des lits disponibles), l'idée étant que l'infrastructure et la technique utilisées jusqu'alors au profit des seuls patients afghans bénéficient également aux Pakistanais victimes d'accidents. Aussi, un nouveau centre, d'une capacité de 100 lits, a été construit spécifiquement à cette fin au cours de 1983 et l'installation des patients y a été effectuée le 6 février 1984. L'inauguration officielle a eu lieu le 7 juillet, en présence de représentants des autorités de la province du nord-ouest («North West Frontier Province» — NWFP) et de responsables du Croissant-Rouge pakistanais. Un accord a été signé le 2 octobre par le CICR et la branche de la NWFP du Croissant-Rouge pakistanais, selon lequel cette dernière reprendrait peu à peu la responsabilité de ce centre, en quatre phases

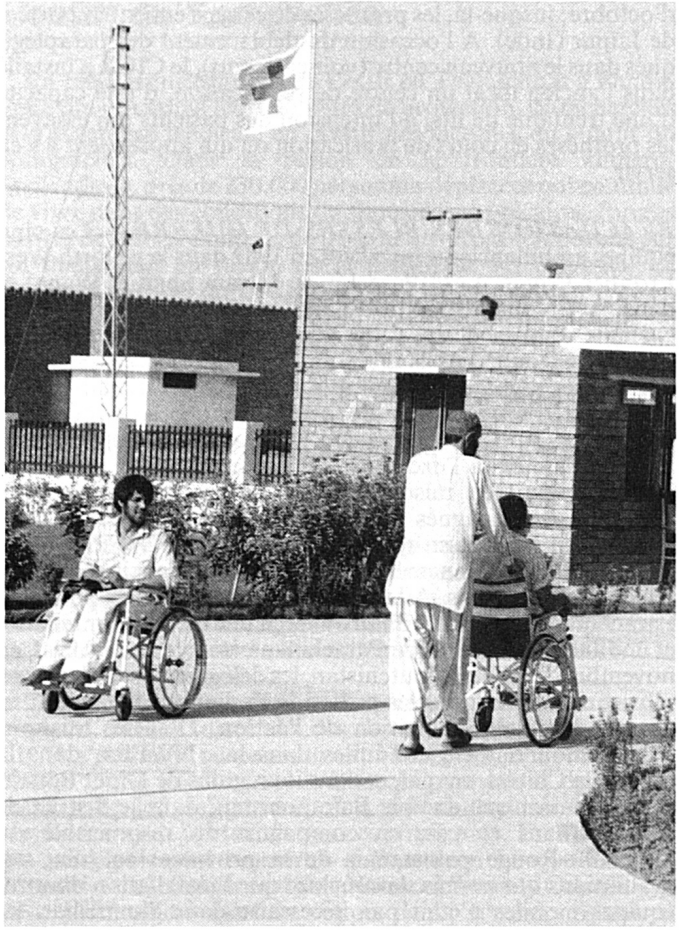

Le centre de paraplégie du CICR à Peshawar. (Photo CICR — Pascal Gondrand)

successives, sur une durée de trois ans. Le projet devrait donc subsister au-delà de la présence du CICR au Pakistan.

En 1984, 152 paraplégiques ont été reçus au centre, tandis que 144 personnes pouvaient le quitter. Au 31 décembre 1984, 87 patients étaient soignés dans ce centre, dont 45 blessés de guerre afghans et 42 Pakistanais. Depuis le début de l'action, ce sont 336 paraplégiques qui sont entrés au centre et 249 qui en sont sortis.

ASSISTANCE EN FAVEUR DES AMPUTES.— L'atelier orthopédique de Peshawar, mis sur pied en novembre 1981, a continué d'équiper de prothèses les patients des hôpitaux chirurgicaux de Peshawar et de Quetta, ainsi que d'autres blessés de guerre afghans. En 1984, les artisans recrutés et formés sur place ont fabriqué des prothèses ou des orthèses pour 572 patients, sous la supervision d'un spécialiste du CICR. L'atelier orthopédique du CICR a en outre commencé à fabriquer des pieds en caoutchouc à partir du mois

d'octobre; jusque-là, les prothèses de ce type étaient importées de Jaïpur (Inde). A l'occasion du déplacement des paraplégiques dans le nouveau centre (voir ci-dessus), le CICR a installé dans l'ancien local un centre de rééducation, d'une capacité d'une trentaine de lits, à l'intension des patients qui essayent les prothèses en cours de fabrication ou qui apprennent à s'en servir.

EVACUATION DES BLESSES DE GUERRE.— Les cinq équipes ambulancières installées en 1982 dans la «North West Frontier Province» (à Parachinar, Miram Shah et Wana) et dans le Baloutchistan (à Badini et Chaman), composées chacune d'un médecin, d'un infirmier et d'un chauffeur du Croissant-Rouge pakistanais, ont donné les premiers soins aux blessés afghans arrivant à la frontière pakistanaise; elles ont assuré le transport de ceux ayant besoin de soins hospitaliers sur les hôpitaux de Peshawar et de Quetta tout au long de l'année (à l'exception du poste de Badini, fermé de janvier à avril en raison des conditions climatiques). Les délégués, accompagnés de médecins, se sont rendus à deux reprises, en mars et en septembre , dans la «NWFP» pour y contrôler le fonctionnement des équipes ambulancières et pour réévaluer les besoins. A la suite de ces missions, les postes de Parachinar et de Miram Shah ont reçu une seconde ambulance et une antenne du poste de Parachinar a été ouverte à Alizaï, en novembre. Dans le Baloutchistan, les délégués se sont rendus à plusieurs reprises dans les postes de Badini et Chaman, aussi dans le but de réévaluation de l'action. D'autres missions d'évaluation ont été conduites dans la «NWFP», dans la région de Chitral, en mai, et dans les régions de Dir et Bajaur, en août, ainsi que dans le Baloutchistan, dans le district de Chagaï (dans ce cas, en compagnie du responsable du Croissant-Rouge pakistanais de la province) en juin; ces évaluations ont permis de conclure que l'installation d'autres équipes mobiles n'était pas nécessaire dans l'immédiat, les besoins n'étant pas évidents.

En 1984, ces équipes ambulancières ont ainsi évacué de la frontière en direction des hôpitaux de Peshawar et Quetta 718 blessés afghans, nombre équivalant respectivement à 23% et 41% du total des admissions de ces hôpitaux.

COURS DE PREMIERS SECOURS ET REMISE DE MATERIEL.— Le CICR a poursuivi ses cours de premiers secours, inaugurés en mars 1982, à l'intention de ressortissants afghans aux fins d'en faire des secouristes capables de donner les premiers soins et de préparer les blessés en vue de leur transport des terrains d'affrontements en direction de la frontière (où les équipes mobiles les prennent en charge). Neuf cours, d'une durée de quatre semaines, dont une de pratique à l'hôpital de Peshawar, ont été donnés à une quinzaine de personnes chacun. Au total, 111 secouristes ont été formés en 1984. Depuis mars 1982, ce sont 456 personnes qui ont ainsi obtenu leur brevet de secouriste.

En 1984, une autre série de cours a été mise sur pied parallèlement. Intitulés cours «Croix-Rouge», ils ont permis d'enseigner en deux jours à des Afghans les connaissances minimales en matière de premiers secours. Ces cours ont débuté en mars à Peshawar et en juillet à Quetta: ils ont touché respectivement 1.216 et 131 personnes

A l'issue de ces cours de premiers secours, le CICR a remis aux personnes qui réussissent l'examen final des colis de secours médicaux (matériel de pansements surtout). Il a aussi continué à fournir des secours médicaux à des médecins afghans se rendant en Afghanistan pour y assister les victimes des combats. La valeur de cette assistance médicale représente quelque 236.000 francs suisses.

SOUTIEN FINANCIER AU CENTRE DE SANTE DU CAMP D'ADESAI.— Le CICR a continué d'assurer le financement des soins de santé publique donnés par le Croissant-Rouge pakistanais dans le camp de réfugiés afghans d'Adesaï. En 1984, le montant de cette aide s'est élevé à 113.631 francs suisses.

Activités de protection et recherches

En 1984, les délégués se sont entretenus sans témoin avec quelques prisonniers soviétiques détenus par les mouvements afghans d'opposition. Ils ont organisé le transfert de deux d'entre eux pour la Suisse, à partir de la frontière afghano-pakistanaise, (voir ci-dessus). Les délégués du CICR ont également entretenu des contacts réguliers avec les responsables des mouvements afghans d'opposition au sujet de prisonniers entre leurs mains (Soviétiques, membres de l'armée régulière afghane, civils); ils ont entamé des négociations en vue d'obtenir la mise sur pied d'un système d'échange de messages familiaux en faveur de ces prisonniers. A l'instar des années précédentes, les délégués ont remis, chaque fois que cela a été possible, une assistance matérielle à l'intention de ces prisonniers.

Diffusion et information

La délégation du CICR au Pakistan a multiplié ses efforts pour partager avec les Afghans la connaissance des principes de la Croix-Rouge et des règles essentielles du droit international humanitaire protégeant les populations civiles et les combattants blessés ou faits prisonniers. Des conférences ont été données devant divers publics, tels des combattants, les patients hospitalisés et leurs familles. Les cours de premiers secours donnés aux Afghans (voir ci-dessus) ont constitué une occasion particulièrement favorable de transmettre le message de la Croix-Rouge. C'est ainsi que les cours de quatre semaines ont comporté six heures consacrées à la diffusion et les cours «Croix-Rouge», d'une durée de deux jours, deux heures. Cet enseignement a bénéficié de tout un matériel de diffusion en langue farsi, qui a été soit utilisé pendant les leçons (films, affiches), soit distribué aux participants (bandes dessinées, cartes du combattant, etc.).

Afin d'assurer une bonne coordination des efforts, le délégué responsable à Genève de la diffusion en Asie s'est rendu au Pakistan en novembre.

Inde

La délégation régionale du CICR à New Delhi, réactivée en 1982, a poursuivi ses activités, tant en Inde que dans les pays qu'elle couvre, soit le Bangladesh, la Birmanie, le Bhoutan, les Maldives et le Népal.

Le vice-Président de la République de l'Inde, M. Hidayatullah, également président de la Croix-Rouge indienne, a rendu visite au siège du CICR le 30 avril.

A la fin de novembre, le délégué général-adjoint pour l'Asie et le Pacifique s'est rendu à New Delhi; il y a rencontré le «chairman» et le secrétaire général de la Croix-Rouge indienne, auxquels il a rappelé la disponibilité du CICR pour toute aide technique, notamment celle relative aux questions d'Agence de recherches, domaine dans lequel la Société nationale désirait développer des activités.

A la suite des événements provoqués par la mort du Premier ministre indien, le CICR a fourni une aide à la Société nationale sous forme de matériel de transfusion sanguine, de vingt assortiments pour dispensaires et de 13.000 couvertures (pour une valeur respectivement de 309.157 francs et de 100.820 francs). Les délégués ont également visité quelques camps de personnes déplacées dans la région de New Delhi.

Tout au long de l'année, les délégués du CICR et la Société nationale sont restés en contact constant afin de coordonner leurs efforts en matière de diffusion du droit international humanitaire.

Sri Lanka

En 1984, le CICR est resté en étroit contact avec les autorités et les responsables de la Société nationale du Sri Lanka. Le délégué général du CICR pour l'Asie, accompagné d'un délégué, s'est rendu à Colombo au début de mai. A cette occasion, il s'est entretenu avec le ministre de la Sécurité nationale et avec de hauts fonctionnaires des ministères des Affaires étrangères et de la Justice, ainsi qu'avec le «Chairman» de la Société nationale. Ces entretiens ont permis de procéder à un échange de vues sur la situation prévalant dans le pays et sur le rôle que le CICR pourrait remplir dans ce contexte, tant dans les domaines de l'assistance matérielle et médicale que dans celui de la protection. Le délégué qui accompagnait le délégué général s'est rendu ensuite à Jaffna, dans le nord-est du pays, où il a visité un camp de personnes déplacées. Ce délégué a également rencontré les autorités et différents organismes locaux, dont la branche de la Croix-Rouge srilankaise.

Par la suite, le CICR a proposé ses services en matière d'assistance et de protection (visite des lieux de détention); les autorités srilankaises ont donné leur accord de principe, mais les modalités d'action restaient encore à définir à la fin de l'année.

Par ailleurs, le Président du CICR a reçu la visite, au siège de l'institution, le 19 juin, du «chairman» de la Croix-Rouge srilankaise, M. Abeyesakara.

Conflit du Kampuchéa

En 1984, les délégations du CICR en Thaïlande et à Phnom Penh ont poursuivi leurs activités de protection, de recherches et d'assistance médicale en faveur des victimes du conflit du Kampuchéa. Dans la région de la frontière khméro-thaïlandaise, près de 230.000 personnes déplacées ont continué de vivre dans des conditions de sécurité fort précaires, forcées parfois de fuir les camps et de trouver un refuge temporaire sur sol thaïlandais en raison de la proximité des combats. Le dispositif médical du CICR basé en Thaïlande et renforcé en 1983, a pu subvenir aux besoins, notamment en évacuant les blessés de guerre sur les deux hôpitaux du CICR à Khao-I-Dang et Kab Cherng. Au Kampuchéa, le CICR a pu développer son assistance aux hôpitaux de certaines provinces à partir du mois d'août, mais non se rendre régulièrement dans les zones les plus affectées par le conflit, dans l'ouest du pays.

Missions et contacts

La nécessité de réévaluer périodiquement les programmes d'aide, en fonction soit des critères d'urgence, soit du degré de sécurité prévalant dans les régions assistées, ainsi que le besoin de discuter avec les autorités concernées des développements de l'action, ont conduit divers responsables du CICR à se rendre dans la région.

C'est ainsi que, pendant la deuxième quinzaine de janvier 1984, M. Hocké, directeur des Activités opérationnelles du CICR, s'est rendu successivement à Bangkok, Phnom Penh et Hanoï. Outre les discussions internes permettant de faire le point avec les délégations, il a pu s'entretenir avec des représentants des autorités dans ces trois pays. En Thaïlande, il a principalement rencontré le Squadron Leader Prasong Soonsiri, secrétaire général du «National Security Council»; il s'est aussi rendu dans la région de la frontière khméro-thaïlandaise. A Phnom Penh, le directeur des Activités opérationnelles s'est entretenu avec M. Hun Sen, ministre des Affaires étrangères, M. Nouth Savoeun, vice-ministre de la Santé, et le Dr My Samedy, secrétaire général de la Société de la Croix-Rouge. (Pour la mission de M. Hocké à Hanoï, voir le chapitre «Viet Nam».)

Pour sa part, le délégué général pour l'Asie et le Pacifique s'est rendu à deux reprises, en juin et en septembre, à Bangkok et sur la frontière khméro-thaïlandaise où il a procédé à une réévaluation des programmes et des objectifs du CICR, tant dans la région frontalière qu'à l'intérieur du Kampuchéa, avec les délégués basés en Thaïlande, à Phnom Penh et à Hanoï. A l'occasion de ces missions, le délégué général a également eu divers entretiens avec les autorités thaïlandaises et les représentants des organisations internationales à Bangkok.

Enfin, à son retour de Corée, au début de novembre, M. Aubert, vice-Président du CICR, s'est arrêté en Thaïlande pour s'entretenir avec la délégation du CICR à Bangkok. Il a aussi visité la zone frontalière, la sous-délégation du CICR à Aranyaprathet, ainsi que divers camps de réfugiés. A Bangkok, il a rendu visite à M. Kashetra Snidvongs, secrétaire général honoraire de la Croix-Rouge thaïlandaise.

Plusieurs personnalités ont été accueillies au siège du CICR à Genève au cours de 1984. Venant de Phnom Penh, le vice-ministre de la Santé, M. Nouth Savoeun, a été reçu en mai et le Dr My Samedy, secrétaire général de la Croix-Rouge, en octobre. Le 18 octobre, le Squadron Leader Prasong Soonsiri, accompagné d'autres représentants du gouvernement thaïlandais, a été reçu à Genève par le Président du CICR. Outre les activités du CICR en Thaïlande, le problème des réfugiés vietnamiens (principalement «land people») a été à nouveau discuté à cette occasion.

En relation avec les négociations entreprises par le CICR en vue d'étendre ses activités de protection (voir ci-dessous), ses délégués ont rencontré le Prince Sihanouk, M. Khieu Samphan et M. Son Sann, respectivement Président, vice-Président et Premier ministre du gouvernement de Coalition du Kampuchéa démocratique. Ce dernier a aussi été reçu au siège le 26 avril.

En Thaïlande, les délégués ont rencontré en octobre 1984 le nouveau chef d'état-major des forces armées royales, le général Pathom, avec qui ils ont abordé les questions de protection.

Financement de l'action

En janvier 1984, le CICR a lancé auprès des donateurs un appel de fonds portant sur 19.247.000 francs suisses pour financer ses activités d'assistance et de protection dans le cadre du conflit du Kampuchéa. Dans ce contexte, le CICR a régulièrement assisté aux réunions des pays donateurs, qui se sont tenues à New York sous les auspices des Nations Unies, et il a publié divers rapports pour tenir les représentants des pays concernés informés de l'évolution de ses activités.

Dispositif

Le dispositif basé en Thaïlande, à Bangkok et sur la frontière khméro-thaïlandaise, avait été sensiblement renforcé en 1983. Il a encore nettement augmenté en 1984 en ce qui concerne le personnel local: à la fin de l'année, 200 personnes recrutées localement travaillaient pour le CICR (132 au début de l'année), en collaboration avec 21 délégués du CICR et 30 collaborateurs fournis par les Sociétés nationales. A Phnom Penh, la délégation est restée composée de quatre personnes.

Activités au Kampuchéa

Assistance médicale

En 1984, le CICR a poursuivi son programme d'assistance médicale aux principaux hôpitaux de Phnom Penh (l'hôpital chirurgical du «17 avril», et les hôpitaux du «7 janvier», du «2 décembre» et de «la Révolution»), ainsi qu'à l'hôpital de Takhmao, dans la province de Kandal. Une infirmière du CICR a réévalué régulièrement les besoins de ces hôpitaux et leur a remis des médicaments d'urgence, du matériel chirurgical et radiologique, ainsi que des appareils permettant la fabrication de perfusions et d'eau distillée. Le CICR a aussi apporté son soutien à la banque du sang de la Croix-Rouge à Phnom Penh.

Au cours de 1984, le CICR a offert à plusieurs reprises de visiter les provinces les plus affectées afin d'évaluer les besoins et d'apporter une assistance médicale aux hôpitaux. A partir du mois d'août, les délégués ont pu se rendre à plusieurs reprises dans les provinces de Kandal, Kampot et Kompong Speu. Ils se sont rendus moins régulièrement dans celle de Battambang. Ils ont pu y visiter les hôpitaux, évaluer la situation et fournir des secours médicaux.

Comme l'année précédente, le CICR a apporté son soutien, sur les plans logistique et administratif, aux équipes chirurgicales des Croix-Rouges suédoise et suisse, respectivement basées dans les hôpitaux de Kompong Chnang et Kompong Cham, ainsi qu'à l'équipe médicale de la Croix-Rouge française qui poursuit un programme antituberculeux dans la capitale et dans les provinces de Kandal, Prey Veng et Takéo. En 1984, la pharmacie du CICR a approvisionné ces trois équipes en médicaments et matériel médical pour une valeur de 427.000 francs.

A partir du mois d'août, les délégués ont aussi pu se rendre à deux reprises à Kompong Chnang et Kompong Cham pour évaluer les besoins des équipes chirurgicales suédoise et suisse.

Lors de sa mission à Phnom Penh, en janvier 1984, (voir ci-dessus) le directeur des Activités opérationnelles du CICR a proposé aux autorités du Kampuchéa de placer une ou plusieurs équipes spécialisées en chirurgie et en médecine d'urgence dans les provinces les plus affectées du Kampuchéa. Cette proposition est restée sans réponse jusqu'à la fin de l'année.

Assistance matérielle et soutien logistique

PROGRAMME D'ASSISTANCE DANS LES ORPHELINATS.— Commencé dès 1981, le programme de secours mis sur pied en faveur des orphelins les plus indigents a dû être interrompu en 1984, du fait de l'impossibilité pour les délégués du CICR de se rendre dans les provinces. A partir d'août, des évaluations ont pu être conduites dans les orphelinats des chefs-lieux des provinces de Kompong Chnang, Kompong Cham, Kompong Speu et Kampot et un nouveau programme de distribution de secours a été mis sur pied, qui devrait débuter au début de 1985.

LIAISONS AERIENNES BANGKOK/HO-CHI-MINH-VILLE/PHNOM PENH.— Comme les années précédentes, une liaison hebdomadaire a été assurée par un avion de ligne de Bangkok à Ho-Chi-Minh-Ville, puis par un avion semi-commercial d'Air Viet Nam, affrété par le CICR et l'UNICEF, entre cette dernière ville et Phnom Penh. Outre le transport des passagers, ces vols ont permis d'acheminer médicaments et secours d'urgence, tant pour le CICR (28,4 tonnes) que pour d'autres organisations humanitaires.

Protection

Depuis 1981, le CICR tente d'obtenir l'autorisation de visiter au Kampuchéa certaines catégories de personnes privées de liberté (personnes capturées les armes à la main, civils arrêtés en liaison avec les événements et ressortissants étrangers ne bénéficiant pas d'une protection diplomatique). Lors de sa mission à Phnom Penh en janvier 1984, le directeur des Activités opérationnelles du CICR a réitéré la demande de l'institution auprès de M. Hun Sen, alors ministre des Affaires étrangères. Ce dernier a alors donné des assurances selon lesquelles le CICR devrait pouvoir accéder aux étrangers ne bénéficiant pas d'une protection diplomatique. En mai 1984, la capture rapportée par la presse de 22 citoyens thaïlandais a donné l'occasion de relancer les négociations à ce sujet, mais, malgré des démarches répétées, le CICR n'avait encore obtenu aucune réponse positive à la fin de l'année. Le CICR a également tenté de procéder à un échange de messages familiaux Croix-Rouge entre ces personnes et leurs familles, mais sans succès.

Au moment où les combats à la frontière khméro-thaïlandaise ont été les plus meurtriers, soit au début et à la fin de l'année, le CICR a rappelé aux autorités du Kampuchéa que les civils vivant dans cette région devaient être protégés et ne devaient pas être la cible d'attaques, de même que les équipes et les installations sanitaires travaillant sur la frontière.

Diffusion

En novembre 1984, les autorités du Kampuchéa ont donné leur accord pour qu'un manuel scolaire traitant des principes de la Croix-Rouge, assorti d'un manuel du maître, soient édités et distribués. Respectivement, 30.000 et 2.000 exemplaires de ces deux ouvrages ont été imprimés pour être distribués au début de 1985.

Activités en Thaïlande

Tout en continuant de contribuer à l'action d'assistance de la Société nationale en faveur de la population thaïlandaise affectée par les événements du Kampuchéa, le CICR a maintenu un programme minimal d'assistance d'urgence le long de la frontière khméro-thaïlandaise en faveur des victimes khmères et vietnamiennes, et il a poursuivi, en tentant de les développer, ses activités de protection.

Protection

Depuis 1981, l'une des principales préoccupations du CICR a été, d'une part, la protection des populations civiles khmères concentrées le long de la frontière, notamment leur évacuation hors des zones dangereuses en cas de combats, d'autre part, la sécurité des réfugiés d'origine vietnamienne bloqués à la frontière thaïlandaise après avoir traversé le Kampuchéa. De plus, le CICR a tenté, en 1984, de développer un troisième volet des activités découlant de son mandat de protection, en essayant d'obtenir un accès systématique aux personnes privées de liberté (prisonniers de guerre, combattants pris les armes à la main et civils arrêtés pour des raisons de sécurité) détenues par les factions du gouvernement de Coalition du Kampuchéa démocratique et par les autorités thaïlandaises.

POPULATIONS CIVILES.— L'UNBRO (United Nations Border Relief Operation) et les autorités thaïlandaises, en collaboration avec le CICR, ont déterminé des sites d'évacuation et préparé des plans d'urgence afin de permettre l'évacuation rapide, en cas d'urgence, des populations civiles vivant dans les zones de combats. Les autorités thaïlandaises s'étant montrées disposées à permettre un déplacement temporaire sur leur sol des populations en danger, cette procédure a pleinement fonctionné en 1984: les premières évacuations, opérées en collaboration avec l'UNBRO et les autorités thaïlandaises, ont été effectuées en avril, lorsque des combats se déroulant tout au long de la frontière ont nécessité l'évacuation rapide de quelque 80.000 personnes; la majorité de celles-ci a dû regagner leur camp de départ (Ampil) à la saison des pluies (juillet). Une forte recrudescence des combats à partir de la mi-novembre a à nouveau provoqué plusieurs évacuations (en particulier de Nong Chan). L'offensive de la fin décembre a encore aggravé la situation (à Nong Samet), si bien qu'à la fin de l'année, près de 130.000 personnes avaient fui les camps et trouvé un asile temporaire dans les sites d'évacuation sur sol thaïlandais; quant aux populations restées dans leurs camps, elles se sont touvées directement affectées par les combats et devaient être également évacuées par la suite.

Outre son activité concrète lors des évacuations (tranferts de blessés sur les hôpitaux, protection des groupes vulnérables), le CICR a effectué de nombreuses démarches pendant toute l'année, afin de rappeler aux parties concernées l'existence de ces quelque 230.000 personnes, mises en danger par les activités militaires.

Comme les années précédentes, le CICR s'est particulièrement préoccupé du sort d'un groupe de personnes spécialement vulnérables: les réfugiés vietnamiens bloqués sur la frontière. En 1984, le CICR a donc continué à donner des secours alimentaires, matériels et médicaux à ces Vietnamiens, regroupés en majorité dans le camp de Dongrek («plateforme») depuis septembre 1983. Le CICR s'est aussi chargé de transférer dans ce camp les réfugiés nouvellement arrivés sur la frontière. Mais le CICR a surtout poursuivi ses démarches, commencées en 1983, auprès des autorités thaïlandaises et, en collaboration avec le HCR et le Comité intergouvernemental pour les migrations (CIM), auprès des représentants gouvernementaux de pays susceptibles de donner un asile définitif à ces réfugiés. De nombreuses réunions pendant la première moitié de l'année ont abouti à l'élaboration d'une procédure permettant d'examiner les cas individuellement. Les autorités thaïlandaises ayant donné leur accord au plan projeté, le processus de sélection des réfugiés par les représentants

gouvernementaux a pu démarrer au début de novembre. L'intensification des combats en décembre a interrompu ce travail, mais sans en remettre le principe en question. A la fin de l'année, 492 Vietnamiens de Dongrek avaient été acceptés par huit pays d'accueil. Le rôle du CICR, dans ce deuxième temps, a consisté à assurer la coordination entre les autorités thaïlandaises et les ambassades et à transférer les réfugiés entre Dongrek et le lieu de sélection, puis d'amener à Panat Nikom les réfugiés acceptés par un pays d'accueil. Il faut, par ailleurs, relever que des réfugiés n'ont cessé d'arriver sur la frontière: au nombre de 1.332 au début de l'année, les Vietnamiens étaient 4.326 à Dongrek à la fin de 1984.

PERSONNES ARRETEES.— Jusqu'en 1984, les délégués du CICR ont visité quelques lieux de détention dans certains camps khmers de la frontière. Toutefois, ces visites ne consistaient qu'en un examen général des conditions de détention et permettaient une visite médicale et l'apport de quelques secours matériels et médicaux, mais ne pouvaient être considérées comme des visites traditionnelles du CICR, l'entretien sans témoin n'étant pas accordé. Comme les démarches répétées depuis des années n'aboutissaient pas, le CICR a décidé de remettre aux factions du gouvernement de Coalition un mémorandum expliquant à nouveau la nécessité pour le CICR de pouvoir accomplir totalement ses activités de protection, celles-ci incluant l'enregistrement des prisonniers et des entretiens sans témoin avec chacun d'entre ceux qui relevaient des catégories concernées par le mandat du CICR (militaires vietnamiens et kampuchéens capturés, détenus de sécurité khmers). Ce mémorandum a été remis en août au Prince Sihanouk, Président du gouvernement de Coalition, puis successivement à M. Son Sann, Premier ministre, et à M. Khieu Samphan, vice-président de la Coalition. A la fin d'août et en octobre, des prisonniers khmers ou vietnamiens aux mains du FUNCINPEK et du FNLPK ont pu être visités à Ampil, Tatum et Nong Chan selon les critères du CICR (la recrudescence des combats a ensuite interrompu les visites aux camps). L'accès à certains prisonniers n'a cependant pas été obtenu systématiquement. En outre, à la fin de l'année, aucune personne détenue par la faction «khmère rouge» n'avait encore pu être visitée.

De la même manière, jusqu'en 1984, le CICR visitait, sur une base hebdomadaire, les «immigrants illégaux» détenus par les autorités thaïlandaises dans la prison militaire d'Aranyaprathet, mais ces visites ne comportaient aucun entretien sans témoin malgré les demandes répétées du CICR. En outre, le CICR n'avait aucun accès aux soldats vietnamiens faits prisonniers lors d'accrochages sur la frontière et détenus en mains thaïlandaises. Une requête formelle d'accès à ces prisonniers, remise en mai aux autorités thaïlandaises, n'ayant pas donné de résultats, le CICR a alors adressé à ces dernières un mémorandum s'appuyant sur les Conventions de Genève et les Statuts de la Croix-Rouge internationale; il demandait l'autorisation de visiter selon ses critères toutes les personnes détenues en relation avec les événements de la frontière khméro-thaïlandaise. Les négociations étaient encore en cours à la fin de l'année.

Agence de recherches

Les activités de l'Agence de recherches établie au sein de la délégation de Bangkok ont essentiellement concerné les populations civiles rassemblées dans des camps situés soit sur la frontière, soit à l'intérieur de la Thaïlande. Parmi ces personnes déplacées, en majorité khmères, se trouvaient des réfugiés vietnamiens («land people»). Quant au problème des «réfugiés vietnamiens de la mer» («boat people»), traité par l'Agence centrale de recherches à Genève, en étroite collaboration avec le réseau des «Services de recherche et du courrier» établi au sein des Sociétés nationales des pays de premier asile, il est traité sous le chapitre «Réfugiés en Asie du Sud-Est» du présent Rapport.

Pendant l'année écoulée, les services suivants ont été rendus par l'Agence de recherches de Bangkok en faveur de ces différentes catégories de victimes:

— 7.791 personnes, pour la plupart d'origine khmère, ont fait l'objet de demandes de recherche de la part de membres de leur famille; 2216 personnes, khmères pour la plupart, ont sollicité des transferts ou des réunions de familles;

— 3.326 personnes, khmères et vietnamiennes, ont bénéficié de transferts inter-camps ou vers le centre de transit de Panat Nikom en vue d'une réinstallation dans un pays tiers;

— 173 personnes d'origine khmère ont été réunies avec leur famille dans des camps situés en Thaïlande ou dans la zone frontière;

— 21.303 lettres et aérogrammes ont été échangés entre les réfugiés de la frontière et leur famille, vivant soit dans d'autres camps de la frontière, soit dans d'autres pays;

— 3.285 réfugiés vietnamiens «land people» regroupés à Dongrek ont été enregistrés par les soins de l'Agence de recherches;

— en relation avec la visite de lieux de détention de la frontière, l'Agence de recherches a procédé à l'enregistrement des détenus, principalement à la prison militaire d'Aranyaprathet;

— 57 titres de voyage ont été émis au bénéfice de réfugiés de diverses nationalités;

— en collaboration avec la délégation du CICR à Hanoï, l'Agence de recherches de Bangkok a également participé au transfert, via Bangkok, de 169 personnes d'origine chinoise vers Taïwan.

Assistance médicale et alimentaire

Compte tenu de la situation instable et tendue, le CICR a maintenu en 1984 sa présence médicale à la frontière khméro-

thaïlandaise. Il est en effet le seul organisme dans cette région à prendre en charge la chirurgie d'urgence et les blessés de guerre grâce à ses hôpitaux de Khao-I-Dang et de Kab Cherng, ainsi qu'à assurer les évacuations médicales des blessés des camps de la frontière sur ces mêmes hôpitaux, au moyen de son réseau d'ambulances.

Le fonctionnement des hôpitaux chirurgicaux de Khao-I-Dang et de Kab Cherng a été assuré en permanence par des équipes médicales fournies par des Sociétés nationales, soit quatre équipes chirurgicales (comprenant chacune un chirurgien, un anesthésiste et deux infirmières), se renouvelant par périodes de trois à six mois, un coordinateur médical, six infirmières (dont quatre collaboratrices du CICR); en 1984, un total de 95 spécialistes a ainsi été fourni au CICR par les Croix-Rouges d'Allemagne (RFA), d'Australie, de Belgique, du Canada, du Danemark, de Finlande, de France, de Grande-Bretagne, d'Islande, d'Italie, du Japon, de Norvège, de Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, de Suède et de Suisse. Assisté d'un personnel médical thaïlandais ou khmer recruté localement et fort de plus de 100 personnes, ce dispositif a pu, tout au long de l'année, pourvoir aux besoins médicaux créés par les nombreuses opérations militaires se déroulant près de la frontière.

En 1984, le CICR a fourni du matériel médical et des médicaments pour une valeur de 1.392.062 francs suisses.

HÔPITAL DE KHAO-I-DANG. — Ouvert en 1980, cet hôpital chirurgical d'urgence, d'une capacité de 100 lits, a reçu en 1984 un total de 2.513 patients, dont 1.039 blessés de guerre. Le début et la fin de l'année ont été les périodes les plus chargées, en raison des opérations militaires; au mois de décembre notamment, 313 blessés y ont été admis. Comme la situation militaire se détériorait gravement à la fin de l'année, le CICR a fait appel à la Croix-Rouge thaïlandaise et celle-ci a aussitôt fourni une équipe chirurgicale d'appoint qui a commencé à travailler le 30 décembre.

Grâce aux envois des Croix-Rouges australienne et japonaise et à l'appui de la Croix-Rouge thaïlandaise, le CICR a pu maintenir durant toute l'année un approvisionnement en sang frais de ses deux hôpitaux, ainsi que pourvoir aux besoins médicaux des agences volontaires travaillant à la frontière sous l'égide de l'UNBRO. La banque de sang, installée dans l'hôpital de Khao-I-Dang, a reçu environ 7.000 unités de sang en 1984, dont une aide unique de la Croix-Rouge néo-zélandaise en décembre. Afin d'augmenter l'autonomie de ses hôpitaux, le CICR a entrepris une campagne de collecte du sang, tout d'abord à Khao-I-Dang, puis, dès octobre, dans quelques camps de la frontière, où la délégation a sensibilisé les populations à ce problème. La recrudescence des combats à la fin de l'année a momentanément interrompu cette campagne.

HÔPITAL DE KAB CHERNG.— Ouvert en 1983, ce deuxième hôpital chirurgical d'urgence, d'une capacité de 60 lits, a permis de traiter 1158 patients en 1984, dont 192 blessés de guerre. Le faible pourcentage de ces derniers a amené le CICR à envisager la mise en veilleuse de cet hôpital. Toutefois, les événements militaires de la fin de l'année ont repoussé cette éventualité.

ACTION SUR LA FRONTIERE. — L'équipe médicale mobile du CICR, composée d'un médecin et de trois infirmières, a prodigué des soins à la population civile déplacée le long de la frontière, principalement dans les hôpitaux de Nong Pru et Taprik et dans les dispensaires d'O'Sralau et Chrey, au sud d'Aranyaprathet, et ce jusqu'au 31 mars 1984. Lors d'opérations militaires, elle a participé au tri des blessés, prodigué les premiers secours et évacué les cas graves sur les hôpitaux.

Le CICR a aussi continué d'effectuer les évacuations de cas urgents et de blessés de guerre de la frontière sur ses hôpitaux de Khao-I-Dang et de Kab Cherng, grâce à son réseau d'ambulances fort de 11 véhicules. En 1984, 3.201 patients ont ainsi été évacués par le CICR.

Dès le mois d'avril, l'équipe médicale mobile s'est également concentrée sur le dispensaire de Dongrek: géré par les réfugiés vietnamiens, ce lieu de consultation a ainsi bénéficié de la présence quotidienne, six jours par semaine, d'une infirmière du CICR et de visites régulières de l'un des médecins de la délégation. Il convient de rappeler que le CICR avait repris la responsabilité du dispensaire pour les réfugiés vietnamiens peu après leur transfert de Nong Samet à Dongrek, en septembre 1983.

L'équipe médicale mobile a aussi participé aux visites de détenus, dans la prison militaire d'Aranyaprathet et dans les camps de la frontière.

DISTRIBUTIONS DE SECOURS MEDICAUX ET ALIMENTAIRES.— Une action d'assistance médico-nutritionnelle d'urgence, entreprise en juin 1983 en faveur de quelque 15.000 civils khmers déplacés, à cause des combats, de l'ancien site de «Red Hill» vers le sud d'Aranyaprathet, s'est également terminée à la fin du mois de mars 1984. Les évaluations ont fait apparaître, en effet, que l'état nutritionnel de ces populations s'était amélioré et qu'en conséquence l'aide du CICR n'était plus nécessaire. Pendant les trois premiers mois de l'année, 30 tonnes de secours alimentaires ont été fournies pour achever ce programme de nutrition. L'UNBRO a ensuite pris la relève du CICR dans ce domaine.

Au cours de 1984, le CICR a continué de fournir des secours (médicaments, matériel médical et paramédical, vivres) en faveur des groupes de population les plus démunis, notamment les réfugiés vietnamiens et les détenus, dans les camps de la frontière ainsi qu'à la prison d'Aranyaprathet. Quelque 766 tonnes de secours ont ainsi été distribuées, d'une valeur totale de 669.637 francs suisses.

Diffusion et information

En 1984, le CICR a entrepris un effort accru dans le domaine de la diffusion du droit international humanitaire à la frontière, tant à l'intention des réfugiés des camps qu'à celle des combattants khmers, en s'inspirant de l'action menée au Pakistan (voir ci-dessus). Un délégué spécialiste des questions de diffusion a gagné la Thaïlande en novembre et a jeté les bases de cette nouvelle activité, malgré les difficultés créées par la recrudescence des combats en fin d'année.

AUTRES ACTIVITES EN THAILANDE

La délégation du CICR à Bangkok s'est aussi préoccupée de questions humanitaires sans relation avec le conflit du Kampuchéa.

Ainsi, après que des accrochages entre les forces armées birmanes et le mouvement d'opposition des Karens ont provoqué l'arrivée de réfugiés karens sur sol thaïlandais, au début de l'année, le chef de la délégation du CICR s'est rendu sur place en avril. En juin, une évaluation d'ordre essentiellement médical a été menée conjointement par le CICR et la Croix-Rouge thaïlandaise afin d'examiner si une action d'assistance s'avérait nécessaire. Tel ne fut pas le cas.

Par ailleurs, le CICR a poursuivi ses démarches auprès du ministère de l'Intérieur thaïlandais (département des corrections) aux fins de pouvoir visiter les détenus de sécurité, comme cela s'était réalisé en 1982. Le CICR avait eu accès, à l'époque, à une douzaine de centres de réhabilitation dépendant de la Sécurité («Internal Security Operations Command»). En 1984, ces démarches sont demeurées sans résultats.

Viet Nam

En 1984, le CICR a maintenu sa délégation régionale au Viet Nam dont le champ d'activité couvre également le Laos.

Le directeur des Activités opérationnelles du CICR s'est rendu à Hanoï à la fin de janvier 1984. A cette occasion il a rencontré le vice-ministre des Affaires étrangères, M. Ha Van Lau, ainsi que les dirigeants de la Société nationale. Il s'est entretenu avec ses interlocuteurs de diverses questions humanitaires d'intérêt commun, notamment de celles en relation avec le conflit du Kampuchéa.

A Hanoï, le délégué sur place à maintenu les contacts avec les autorités. Il a notamment rencontré M. Pham Hien, ministre de la Justice.

A Genève, le ministre-adjoint des Affaires étrangères, M. Le Mai, a été reçu au siège du CICR par le Président Hay, le 3 octobre.

Vivement préoccupé par le sort des quelque 230.000 civils qui vivaient à la frontière khméro-thaïlandaise et qui étaient directement affectés par les combats qui se déroulaient à proximité, en mars-avril, le CICR a effectué des démarches auprès des autorités concernées. Il a notamment rappelé aux autorités de Hanoï que ces populations, de même que le personnel et les installations sanitaires, ont droit à la sécurité.

Par ailleurs, comme des accrochages se produisaient à la frontière chinoise, entraînant des captures de prisonniers de part et d'autres le CICR a effectué une démarche écrite auprès des autorités vietnamiennes et des autorités chinoises en avril, afin de rappeler les offres de services qu'il avait déjà faites précédemment, notamment dans le domaine de la protection et de l'Agence (visite de lieux de détention, enregistrement des prisonniers de guerre, échange de nouvelles familiales, etc). Cette démarche n'avait pas donné de résultats à la fin de l'année.

Le CICR a joué un rôle d'intermédiaire neutre dans le contexte des bateaux taïwanais échoués ou perdus dans les eaux territoriales ou sur les côtes vietnamiennes. En effet, vu l'absence de relations diplomatiques, le CICR a prêté ses services et joué un rôle de substitut aux autorités consulaires pour permettre le règlement des questions touchant à la recherche de nouvelles et au rapatriement des équipages et des bateaux.

Rapatriement de résidents d'origine chinoise

Depuis 1975, le CICR s'est occupé du rapatriement de ressortissants étrangers ne bénéficiant pas d'une représentation diplomatique au Viet Nam. Dans ce cadre, un vol de rapatriement a été organisé le 16 août 1984, sous ses auspices, qui a permis à 169 personnes d'origine chinoise de se rendre à Taïwan, via Bangkok. Au total, depuis le premier vol le 14 septembre 1976, le CICR a ainsi rapatrié 5.203 personnes. Le délégué basé à Hanoï s'est rendu à plusieurs reprises à Ho-Chi-Minh-Ville au cours de l'année afin d'effectuer la sélection de nouveaux candidats au rapatriement.

Assistance médicale

Dans le cadre de la liquidation des fonds attribués au programme INDSEC (anciennement «Bureau Indochine»), trois programmes d'assistance médicale ont été lancés en 1984 par la Croix-Rouge vietnamiennne et réalisés par le Centre de Pédiatrie d'Ho-Chi-Minh-Ville, avec le soutien financier du CICR. Ce centre a effectué une série de vaccinations visant à prévenir le tétanos ombilical chez les nourrissons sur près de 48.000 femmes enceintes; un programme de vaccination des enfants nés dans l'année a débuté en novembre 1984 et a permis la vaccination de 529 enfants jusqu'à la fin de l'année. Enfin, 1.250 enfants de 4 mois à 5 ans révolus ont été examinés et ceux souffrant d'anémie nutritionnelle ont été soignés. Cette assistance médicale s'est élevée à 175.943 francs en 1984.

Réfugiés en Asie du Sud-Est

C'est principalement par l'entremise de son Agence centrale de recherches (ACR) que le CICR a poursuivi son action en faveur des Vietnamiens «réfugiés de la mer» («boat people»). Le CICR a également continué d'apporter son soutien aux efforts du HCR pour tenter de lutter contre la piraterie dont les «boat people» sont les victimes.

Commencée en 1979, l'activité de l'ACR en faveur des «réfugiés de la mer» s'est poursuivie en 1984 comme par le passé, en étroite collaboration avec le réseau des «Services de recherches et du courrier» créé au sein des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge d'Asie du Sud-Est. Ainsi que

cela avait été décidé au cours du séminaire tenu à Kuala Lumpur en septembre 1983, les «Services de recherches et du courrier» de Singapour et de Macao se sont retirés du réseau en 1984 car leurs activités avaient sensiblement diminué. En 1984, le réseau ne comprenait donc plus que les services créés au sein des Sociétés nationales d'Indonésie, de Malaisie, des Philippines, de Thaïlande et de la branche de la Croix-Rouge britannique à Hong Kong. Ce réseau a continué à prouver son utilité: au cours de l'année, il a permis l'échange de 195.868 lettres et il a en outre reçu 3.061 demandes de recherches.

L'Agence centrale de recherches de Genève a poursuivi son rôle de coordination de l'ensemble des activités de recherches. Ainsi, le chef de la division Asie de l'ACR s'est rendu à Bangkok, Manille, Hong Kong et Macao, du 29 mars au 10 avril, pour s'assurer de la bonne coordination des activités. La déléguée responsable du secteur des «réfugiés de la mer» au siège du CICR a effectué, quant à elle, une mission à Hong Kong, en Malaisie et en Indonésie, du 12 octobre au 5 novembre, afin de former les nouveaux responsables des «Services de recherches et du courrier» au sein des Sociétés nationales de ces pays. Elle a également procédé à une analyse technique du fonctionnement de ces services et des méthodes utilisées. A l'occasion de cette mission, la déléguée a visité quatre camps de «réfugiés de la mer»: Sungei Besi en Malaisie, Galang en Indonésie, Kai Tak North et Chi Ma Waw à Hong Kong.

Lutte contre la piraterie

Bien que la répression de la piraterie dont les «réfugiés de la mer» ont continué d'être les victimes fût d'abord du ressort des gouvernements, le CICR a maintenu en 1984 son intérêt pour ce grave problème. Il a ainsi participé aux réunions organisées par le HCR, notamment à Genève. Celles-ci avaient pour double objectif d'informer les représentants des pays donateurs sur les activités développées dans le cadre du programme anti-piraterie élaboré par le HCR et d'en assurer le financement. Le budget du HCR, qui était de 2.500.000 dollars pour l'année s'écoulant de juillet 1983 à juin 1984, a été nettement augmenté pour les douze mois suivants, afin d'améliorer l'efficacité des mesures prises (agrandissement de la flotte de patrouille, soutien et renforcement du département de police thaïlandaise): il est estimé à 6.555.400 dollars pour la période allant de juillet 1984 à juin 1985.

Malaisie

Les activités du CICR en Malaisie, traitées auparavant par le délégué régional basé à Manille, ont été reprises, à partir de mai 1984, par le délégué régional basé à Djakarta. Plusieurs missions ont été effectuées cette année à Kuala Lumpur, principalement pour reprendre, avec les autorités, les problèmes relatifs aux activités de protection du CICR. En effet, une série de visites aux personnes arrêtées en vertu de l'«Internal Security Act» (ISA) effectuées en avril 1983 avait été interrompue en raison du refus des autorités de donner accès à un lieu de détention. En 1984, le délégué régional basé à Manille a séjourné du 21 février au 13 mars à Kuala Lumpur, où il a eu des entretiens avec des représentants des ministères de l'Intérieur et des Affaires étrangères, ainsi qu'avec les responsables de la Société nationale; le même délégué est retourné en Malaisie au début de mai, en compagnie du délégué régional de Djakarta, afin de présenter ce dernier auprès des autorités.

En septembre, le délégué général pour l'Asie s'est rendu en Malaisie, accompagné du délégué régional basé à Djakarta; au cours de cette mission, il s'est entretenu avec le ministre de l'Intérieur et vice-Premier ministre, Datuk Musa Hitam. Il a notamment pu aborder la question de la reprise des visites du CICR aux personnes détenues en vertu de l'ISA en conformité avec les critères habituels du CICR, notamment l'accès à la totalité des détenus de cette catégorie. A la fin de l'année, aucune réponse à ce sujet n'était parvenue au CICR.

Un délégué, spécialiste en diffusion, basé à Manille, a participé à un séminaire organisé par la branche de Sarawak du Croissant-Rouge de Malaisie, le 12 mai; il a présenté un exposé sur le droit international humanitaire devant un public composé de membres de la Société nationale et de représentants des autorités locales.

Indonésie et Timor-Est

En 1984, le CICR a maintenu à Djakarta sa délégation régionale qui, en plus de ses activités de protection et d'assistance à Timor-Est et en Indonésie même, couvre l'Australie, Brunei, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Singapour et les Etats et territoires du Pacifique.

Indonésie

Missions et contacts

Sur invitation de la Croix-Rouge indonésienne, M. Richard Pestalozzi, membre du Comité, s'est rendu en Indonésie du 4 au 20 février, en compagnie de M. Harald Huber, membre honoraire du Comité, et de M. Henrik Beer, secrétaire général émérite de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Au cours de leur séjour, ceux-ci ont visité diverses branches locales de la Croix-Rouge indonésienne, ainsi que la délégation du CICR à Djakarta.

A la fin du mois de mars, le Président du CICR a rencontré à Genève le ministre indonésien des Affaires étrangères, M. Mochtar Kusumaatmadja. Les questions relatives à l'action du CICR en Indonésie et à Timor-Est ont été abordées à cette occasion.

Par ailleurs, le directeur des Activités opérationnelles s'est entretenu des mêmes questions avec le ministre des Affaires étrangères, en novembre, à Djakarta, en marge de la réunion du Groupe de travail conjoint Ligue-CICR sur la révision des Statuts de la Croix-Rouge internationale (pour cette réunion, voir chapitre «Coopération au sein du mouvement de la Croix-Rouge»).

Diffusion et coopération avec la Société nationale

Du 20 au 23 mai 1984, le délégué régional du CICR a participé à un séminaire sur le droit international humanitaire organisé par la Croix-Rouge indonésienne à l'intention de ses membres.

Timor-Est

En 1984, le CICR a pu relancer ses activités de protection à Timor-Est et poursuivre son action d'assistance sur l'île d'Atauro, au large de Dili. En revanche, il n'a pas été autorisé à se déplacer sur l'île principale pour y évaluer les besoins en secours matériels ou médicaux. Ne pouvant avoir accès à toutes les personnes concernées, ni travailler selon ses critères habituels, le CICR n'a donc pas pu reprendre son programme d'assistance sur l'île principale de Timor-Est, suspendu depuis juillet 1983.

Le CICR a pu conduire ses activités au cours de 1984 sans lancer de nouvel appel de fonds auprès des gouvernements et des Sociétés nationales, grâce au solde de 1983 et à des contributions spontanées.

Protection

Lors de la visite du délégué général pour l'Asie à Djakarta, en décembre 1983, les autorités indonésiennes et le CICR avaient convenu que celui-ci reprendrait ses activités de protection sur l'île principale, étape par étape, de manière échelonnée dans le temps et sur le plan géographique, avec répétition des visites. La première étape de ce programme a été réalisée en mars 1984.

A cette occasion, les délégués du CICR ont visité 122 personnes détenues en raison des événements dans la prison de la Comarca, à Dili, et sept autres à l'hôpital militaire de Dili. Au cours de la même étape de visites, les délégués se sont rendus sur l'île d'Atauro où ils ont vu quelque 2.000 personnes déplacées. La deuxième étape de visites, en juin, a permis aux délégués du CICR de visiter 187 détenus répartis dans quatre lieux de détention (deux à Djakarta, un à Kupang Timor ouest ainsi que la Comarca de Dili). Lors de la troisième étape, les délégués ont visité au total 328 détenus dans les deux lieux de détention situés près de Djakarta et sur Timor-Est, à la prison de la Comarca, à Dili, ainsi que dans trois lieux de détention dépendant du «Kodim», à Baucau, Los Palos et Viqueque. La prison de la Comarca a encore fait l'objet d'une visite de suivi en décembre. Au total, ce sont 336 détenus qui ont été visités, une ou plusieurs fois, en 1984. Toutes les visites ont été réalisées selon les modalités habituelles du CICR, notamment avec entretien sans témoin. Un médecin du CICR venu de Genève y participait. A l'issue de chaque visite, des secours matériels et médicaux ont été remis aux détenus. Cette assistance a représenté une valeur de 24.800 francs suisses.

Assistance médicale et alimentaire

L'impossibilité pour le CICR de se déplacer sur l'île principale — excepté les déplacements pour les visites aux lieux de détention — a empêché toute reprise d'un programme d'assistance dans cette région. Le CICR a multiplié les démarches, dans la ligne du mémorandum remis aux autorités en septembre 1983. Le CICR a demandé aussi de pouvoir visiter les personnes ramenées d'Atauro sur l'île principale, afin d'évaluer leur situation et de leur venir en aide si nécessaire, mais ce n'est qu'au début de 1985 qu'une réponse de principe positive a été donnée au CICR.

En revanche, le CICR a poursuivi sans interruption, en collaboration avec la Croix-Rouge indonésienne, son action d'assistance sur l'île d'Atauro, où plusieurs milliers de personnes ont été déplacées depuis fin 1981. Au nombre de 2.119 au début de 1984, ces personnes déplacées n'étaient plus que 1.267 à fin décembre, en raison de retours sur l'île principale. L'action d'assistance à Atauro comportait plusieurs volets: toutes les personnes déplacées âgées de plus de 6 ans ont bénéficié de distributions mensuelles de vivres. C'est ainsi qu'en 1984, 485,5 tonnes de vivres (maïs, haricots, «butteroil», viande en conserve) ont été distribuées. Des centres nutritionnels, destinés aux enfants, aux femmes enceintes ou allaitantes et aux vieillards, ont fourni quotidiennement des rations alimentaires supplémentaires à 450 personnes en moyenne, soit 58 tonnes en 1984. Les distributions étaient accompagnées de divers secours matériels (habits, savon, etc.), ainsi que de médicaments. La population résidente d'Atauro, forte de quelque 3.700 habitants, a, elle aussi, bénéficié d'une assistance alimentaire (44,5 tonnes de maïs en 1984).

Cette action a été régulièrement supervisée par une infirmière-nutritionniste du CICR, qui a passé deux à trois semaines par mois à Dili et Atauro. Il convient de relever le rôle joué par plusieurs dizaines de membres de la Croix-Rouge indonésienne, dont un médecin, qui ont assuré la mise en oeuvre du programme. En outre, un médecin du CICR venu de Genève a effectué deux missions à Atauro.

Agence de recherches

La procédure d'échanges de nouvelles familiales par messages Croix-Rouge, instaurée par le CICR et la Croix-Rouge indonésienne, a continué de fonctionner pendant toute l'année. Les détenus visités par le CICR, de même que les personnes déplacées à Atauro, ont notamment fait pleinement usage de ce service.

En outre, le CICR a continué d'organiser des réunions de familles et des rapatriements de cas humanitaires vers le Portugal et l'Australie. C'est ainsi qu'en 1984, 165 personnes ont quitté Timor-Est pour le Portugal et 24 pour l'Australie, sous les auspices du CICR.

En 1984, conformément à un accord passé avec les autorités indonésiennes en 1983, le CICR a soumis à ces dernières huit cas de personnes disparues, basés sur des informations fournies par les familles. Des précisions devaient être données sur ces cas au début de 1985.

Philippines

En 1984, la délégation régionale du CICR basée à Manille a poursuivi ses activités, tant aux Philippines qu'à Hong Kong, Macao et Taïwan.

Aux Philippines même, la délégation du CICR a poursuivi et développé ses activités de protection d'une part et, d'autre part, d'assistance et de diffusion du droit international humanitaire et des principes fondamentaux de la Croix-Rouge, cela en collaboration avec la Société nationale.

En juin, le délégué général pour l'Asie a séjourné à Manille où il s'est entretenu notamment avec le ministre des Affaires étrangères et ses proches collaborateurs, ainsi qu'avec le vice-ministre de la Défense. Les différents aspects de l'action du CICR et de son développement ont ainsi été discutés avec les autorités. Le délégué général a également fait le point sur celle-ci avec la délégation.

Protection

Au cours du premier semestre de 1984, les autorités philippines ont donné leur accord pour une nouvelle procédure des visites donnant au CICR l'accès à tous les lieux de détention, qu'ils soient administrés par le ministère de la Défense, le ministère de la Justice ou les autorités civiles provinciales, et cela dans tout le pays.

Une nouvelle série de visites a alors commencé en juillet. Après avoir visité le centre carcéral de Muntinlupa, dépendant du ministère de la Justice, où ils ont vu 120 personnes détenues pour atteinte à l'ordre public, les délégués se sont scindés en deux équipes, comprenant chacune trois délégués, un médecin et un traducteur. Ils ont alors visité six des douze régions (les régions 2, 3, 4, 9, 10 et 11) qui constituent le pays, ainsi que plusieurs lieux de détention des environs de la capitale, jusqu'au mois de décembre. Ils ont ainsi vu 552 personnes détenues pour atteinte à l'ordre public dans 59 lieux de détention et un hôpital. Les visites ont été réalisées selon les modalités habituelles du CICR, notamment avec entretien sans témoin. La série de visites doit se poursuivre en 1985, afin de couvrir la totalité des lieux de détention du pays.

A l'occasion des visites, les délégués ont distribué une tonne de secours aux détenus les plus nécessiteux.

Assistance

En collaboration avec la Société nationale, le CICR a poursuivi en 1984 son action d'assistance en faveur des personnes déplacées en raison des troubles qui affectent principalement les îles de Mindanao et Samar. Au début de l'année, une évaluation conduite par des spécialistes du CICR et de la Société nationale dans 9 provinces et villes ayant le statut de province, sur l'île de Mindanao, a révélé qu'il était nécessaire de réajuster le programme d'assistance, notamment en augmentant la ration de base des secours distribués, pour une période limitée, aux familles déplacées et en améliorant la qualité de la nourriture d'appoint fournie dans les centres nutritionnels. Cette ré-orientation nécessitant un accroissement du dispositif en personnel et en moyens logistiques, ainsi qu'une augmentation de la quantité et de la qualité des secours distribués, le CICR a décidé de lancer un appel spécial pour cette action d'assistance, tout en maintenant sur le budget ordinaire de l'institution les autres activités de la délégation régionale (protection, diffusion, etc.). Ce budget extraordinaire pour l'action d'assistance a été évalué à 7.623.070 francs suisses pour 1984 et un appel aux donateurs a été lancé en juin.

Afin de confirmer cette réorientation et contribuer à sa mise en oeuvre, un délégué-médecin et un délégué-secours du CICR ont été présents de façon régulière dans l'île de Mindanao au cours du deuxième semestre de l'année, notamment dans les provinces de Maguindanao et de Davao.

Au cours de l'année, les branches locales de la Croix-Rouge philippine à Mindanao et Samar ont distribué 1.386 tonnes de secours alimentaires (soit 1.072 tonnes de riz, 241 tonnes de lait, 53 tonnes de flocons d'avoine et 20 tonnes de graisse comestible). L'action d'assistance alimentaire s'est accompagnée de soins médicaux pratiqués à l'occasion des distributions générales; à cette fin, le CICR a fourni des médicaments de base au personnel médical de la Société nationale, ainsi que du matériel (balances, matériel de laboratoire).

Afin de pouvoir développer son action, conformément aux conclusions des diverses évaluations, le CICR a entrepris de former neuf infirmières-nutritionnistes de la Société nationale. Des véhicules ont aussi été fournis par le CICR à cette dernière afin d'améliorer ses capacités logistiques en fonction de l'accroissement de l'action.

Diffusion et information

En 1982, le CICR et la Société nationale avaient projeté de lancer un programme de diffusion des principes humanitaires, du rôle et des activités des diverses composantes du mouvement de la Croix-Rouge dans les zones touchées par l'action d'assistance. Une série de six brèves histoires, contées en bandes dessinées en anglais, a été élaborée à l'intention des élèves des écoles, ainsi qu'un guide à l'usage des enseignants. Dès le mois de juin 1984, en accord avec le ministre de l'Education, de la Culture et des Sports, une campagne de diffusion a été entreprise dans 1.600 écoles de sept provinces de Mindanao et Samar, à l'aide de ce matériel. Afin d'être en

mesure d'évaluer l'impact de cette action sur les enfants, un concours de dessins a été organisé simultanément, pour lequel les élèves ont été invités à illustrer une activité de la Croix-Rouge de leur choix. L'expérience ayant produit des résultats encourageants, il a été décidé de la poursuivre en 1985.

Agence de recherches

Au début d'avril, le chef du secteur Asie de l'Agence centrale de recherches à Genève a effectué une mission à Manille afin, principalement, de procéder à une analyse détaillée de l'application informatique décentralisée mise en place dans cette délégation en relation avec l'action de protection. Cette mission a aussi été l'occasion d'examiner diverses questions techniques relatives aux activités du «Service de recherches et du courrier» de la Société nationale s'occupant des «réfugiés vietnamiens de la mer» («boat people») (voir aussi le chapitre «Réfugiés en Asie du Sud-Est» du présent Rapport).

République populaire de Chine

La visite au siège du CICR, le 11 juillet, de M. Gong Dafei, vice-ministre des Affaires étrangères, a été l'occasion d'aborder les questions humanitaires d'intérêt commun, ainsi que de relever l'appréciation du CICR à la suite de l'adhésion de la République populaire de Chine aux Protocoles additionnels. La Chine devient ainsi le premier membre permanent du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies à être partie aux Protocoles. Pour sa part, le délégué général du CICR pour l'Asie a séjourné, du 3 au 9 novembre, à Pékin, où il a tenu des séances de travail avec les dirigeants de la Croix-Rouge chinoise. Il a rencontré à cette occasion Mme Yang Chun, vice-présidente de la Société nationale. Outre les questions humanitaires, les discussions ont porté sur la diffusion du droit international humanitaire. Le délégué général a aussi été reçu au ministère des Affaires étrangères, où il a traité notamment des problèmes relatifs à la situation prévalant à la frontière sino-vietnamienne. Le CICR avait, en effet, transmis une offre de services à la République populaire de Chine, en avril 1984, demandant accès aux éventuelles personnes capturées dans ce contexte.

République de Corée

Des contacts ont été maintenus tout au long de 1984 avec les autorités et la Société nationale de la République de Corée, à propos de diverses questions, au sujet notamment des familles coréennes séparées entre le Nord et le Sud depuis la guerre de Corée. Le CICR a aussi encouragé la reprise du dialogue entre les Sociétés nationales de la République de Corée et de la République populaire démocratique de Corée en vue de résoudre les problèmes humanitaires en suspens.

M. Aubert, vice-président du CICR, et le délégué général pour l'Asie ont séjourné à Séoul du 25 octobre au 3 novembre. Ils ont été reçus par le Premier ministre, le ministre des Affaires étrangères et le ministre de la Réunification.

République populaire démocratique de Corée

Le 6 avril, M. Som Song Pil, Président de la Croix-Rouge de la République populaire démocratique de Corée et vice-Président de l'Assemblée populaire, et M. Paek Yong Ho, secrétaire général-adjoint de la Société nationale, ont été reçus au siège du CICR par le Président Hay. A l'occasion de cette visite, il a été procédé à un tour d'horizon des activités du CICR et de problèmes humanitaires d'intérêt commun, notamment la question des familles séparées depuis le conflit coréen.

Autres pays

— Le 6 août, le ministre des Affaires étrangères d'**Australie,** M. Hayden, à la tête d'une délégation de plusieurs personnes, a été reçu au siège du CICR par le Président Hay et le vice-Président Aubert. La discussion a porté sur le financement du CICR, auquel l'Australie contribue généreusement, sur quelques champs d'action du CICR, notamment ceux du continent asiatique et du Moyen-Orient, ainsi que sur la ratification par l'Australie des Protocoles additionnels, que le CICR espère prochaine.

— Au **Bangladesh,** les contacts ont été étroitement maintenus au cours de 1984, tant avec les autorités qu'avec les responsables de la Société nationale. Le 28 juin, M. Qazi Azher Ali, secrétaire au ministère des Affaires intérieures et vice-ministre des Affaires humanitaires, a été reçu au siège à Genève par le Président du CICR. En outre, un délégué du CICR attaché à la délégation régionale de New Delhi a effectué une mission au Bangladesh, au cours de laquelle il s'est entretenu avec les responsables de la Croix-Rouge de ce pays, ainsi qu'avec les responsables des ministères de l'Intérieur, des Affaires étrangères, de la Défense et de la «Rehabilitation». En novembre, le délégué général-adjoint, accompagné du délégué régional basé à New Delhi, s'est rendu à son tour à Dacca, où il a eu des entretiens avec le président et le secrétaire général de la Société nationale, ainsi qu'avec des responsables des ministères des Affaires étrangères, de l'Intérieur, de l'Education, de la Justice et avec le directeur des services médicaux des forces armées. Les entretiens ont principalement porté sur la mise en oeuvre, en collaboration avec la Société nationale, d'un

programme de diffusion des règles essentielles du droit international humanitaire auprès des forces armées du Bangladesh. Enfin, à la fin de décembre, un délégué du CICR basé à New Delhi a effectué une nouvelle mission au Bangladesh pour poursuivre les contacts avec les autorités et préciser le rôle du CICR dans les domaines de la protection et de l'assistance.

— Les deux délégués du CICR attachés à la délégation régionale de New Delhi ont accompli une mission en **Birmanie** du 29 février au 8 mars, afin de faire le point avec les autorités et les responsables de la Société nationale de la Croix-Rouge sur les activités du CICR dans le domaine de la protection et de l'assistance, ainsi que sur l'état de la ratification des Conventions de Genève de 1949 (la Birmanie n'étant encore liée que par les Conventions de Genève de 1929); il s'agissait aussi d'aborder la question de la diffusion du droit international humanitaire et des principes de la Croix-Rouge. Les délégués du CICR ont également visité un hôpital spécialisé dans le domaine de l'orthopédie et des prothèses.

— Le délégué général pour l'Asie s'est rendu au **Japon** au début de novembre. Lors d'entretiens qu'il a eus avec des responsables de la Société nationale de la Croix-Rouge et avec des représentants du ministère des Affaires étrangères, diverses questions ont été soulevées, notamment la diffusion du droit international humanitaire, la ratification des Protocoles additionnels et les activités du CICR en Asie. Le délégué du CICR a aussi remercié la Société nationale et les autorités du Japon pour leurs contributions aux budgets ordinaire et extraordinaire du CICR.

— Du 6 au 15 novembre, le chef de la délégation régionale du CICR basée à Manille, accompagné du délégué responsable des questions d'information et de diffusion du droit international humanitaire, a effectué une mission à **Macao** et à **Hong Kong**. Il s'agissait de prendre contact avec les autorités locales et les branches des Croix-Rouges portugaise et britannique, de faire le point sur les activités de diffusion des deux Sociétés nationales de la Croix-Rouge et de déterminer les possibilités de collaboration avec elles dans ce domaine. Durant leur séjour à Hong Kong, les deux délégués du CICR ont participé au deuxième cours «Principles and Law» organisé par la Société nationale pour ses collaborateurs et les volontaires responsables de la section de la Jeunesse. Pour sa part, le chef du secteur Asie de l'Agence centrale de recherches à Genève a également visité ces deux pays, en avril, pour rencontrer les responsables du «Service de recherches et du courrier» des Sociétés nationales portugaise et britannique (rappelons que le service de Macao a arrêté ses activités en 1984, cf. chapitre «Réfugiés en Asie du Sud-Est» du présent Rapport).

— Le délégué régional du CICR basé à Hanoï s'est rendu à deux reprises au **Laos** en 1984, du 6 au 16 février et du 27 octobre au 3 novembre. Il y a rencontré des représentants des ministères de la Santé et des Affaires étrangères, notamment le ministre et le vice-ministre de la Santé, M. Khamlieng Pholsena — qui est également Président du Comité central de la Société nationale — et M. Vanareth Raspo, ainsi que les dirigeants de la Société nationale de la Croix-Rouge. Au cours de sa seconde mission, le délégué a présenté un exposé sur le CICR devant une cinquantaine d'écoliers, membres de la Croix-Rouge de la Jeunesse.

— Les deux délégués du CICR attachés à la délégation régionale de New Delhi se sont rendus à deux reprises au **Népal** en février et au début de novembre. Au cours de la première mission, ils ont assisté à la Conférence annuelle de la Société nationale, au cours de laquelle ils ont présenté des exposés et projeté un film sur la Croix-Rouge. A cette occasion, les délégués du CICR ont aussi été reçus par la présidente de la Croix-Rouge népalaise, la princesse Helen Shah, et ils ont rencontré des représentants des ministères de la Défense, de la Justice et de l'Education. Lors de la deuxième mission, les délégués se sont entretenus notamment avec des représentants des ministères des Affaires étrangères, de la Défense et de la Justice, ainsi que des responsables de la Société nationale. Cette mission avait pour objet, d'une part, d'encourager les autorités du Népal à ratifier les Protocoles additionnels aux Conventions de Genève et, d'autre part, de solliciter l'appui de la Société nationale pour entreprendre une campagne de diffusion des règles essentielles du droit international humanitaire et des principes de la Croix-Rouge dans les écoles et les universités et auprès des forces armées.

— Le délégué régional du CICR basé à Djakarta a effectué une mission en **Papouasie-Nouvelle-Guinée** du 16 au 28 juillet 1984. Il y a établi des contacts avec plusieurs représentants des autorités, en particulier des ministères des Affaires étrangères, de la Justice et de la Défense. Le délégué régional a aussi rencontré à plusieurs reprises les dirigeants de la Société nationale. Les discussions ont porté sur les activités de la Croix-Rouge nationale et sur l'adhésion de la Papouasie-Nouvelle-Guinée aux Protocoles additionnels, ainsi que sur la situation des personnes déplacées en provenance d'Irian Jaya. Le délégué régional a rencontré des représentants du HCR et il a visité trois camps de personnes déplacées d'Irian Jaya près de la frontière.

— Le 29 novembre, le délégué régional du CICR basé à Djakarta s'est rendu à **Singapour**, où il a rencontré les responsables de la Société nationale de la Croix-Rouge, notamment la secrétaire générale.

SECOURS DISTRIBUÉS PAR LE CICR EN 1984

ASIE

Pays	Bénéficiaires	Secours		Assist. méd.	Total (Fr.s.)
		Tonnage	Valeur (Fr.s.)	Valeur (Fr.s.)	
Inde	Population civile déplacée, Société nationale	16	100 820	309 157	409 977
Kampuchéa	Population civile, hôpitaux	7	28 101	592 624	620 725
Pakistan (conflit en Afghanistan) . .	Réfugiés, hôpitaux	130	650 296	1 669 324	2 319 620
Philippines	Population civile déplacée via Société nationale, détenus, familles de détenus	1 387	2 436 756	45 245	2 482 001
Thaïlande (conflit au Kampuchéa).	Population civile déplacée, réfugiés, détenus	766	669 637	1 392 062	2 061 699
Timor-Est	Population civile déplacée, détenus	682	951 632	14 569	966 201
Viet Nam	Hôpital	—	—	175 943	175 943
TOTAL GÉNÉRAL		2 988	4 837 242	4 198 924	9 036 166